



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 33/14  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 28    Votants : 29    Procurations : 01

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 29 AVR, 2014

Affiché le : 29 AVR, 2014

L'An deux mille quatorze, le vingt-quatre avril, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 16 avril 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, GONZALEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, FERTE, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, ANGO, SALAÛN, SUZE.

**PROCURATIONS**

M. LACLAU

à

Mme SUZE

Secrétaire : Mme LE GUIRIEC a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité

**OBJET : FINANCES - Compte Administratif 2013**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121.31, L 2122.21 et L 2343.1 et 2 ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 9 avril 2013 approuvant le Budget Primitif de la Commune ;
- Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 17 octobre 2013 approuvant la décision modificative ;

Madame le Maire présente le compte administratif 2013 de la Commune qui fait apparaître les résultats d'exercice suivants :

FONCTIONNEMENT	Réalisé	
Recettes	6 333 336.93 €	
Dépenses	7 544 100.58 €	
Résultat de l'exercice 2012	<b>1 210 763.65 €</b>	
EXCEDENT ANTERIEUR REPORTE	1 979 086.55 €	
RESULTAT DE CLÔTURE	<b>3 189 850.20 €</b>	
INVESTISSEMENT	Réalisé	Restes à réaliser
Recettes	1 396 985.60 €	201 626.80 €
Dépenses	1 053 288.41 €	1 749 901.03 €
Résultat de l'exercice 2012	<b>343 697.19 €</b>	<b>- 1 548 274.23 €</b>
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 481 160.04 €	
RESULTAT DE CLOTURE	<b>- 137 462.85 €</b>	<b>- 1 548 274.23 €</b>
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>1 504 113.12 €</b>	

Vu l'avis de la Commission des Finances du 22 avril 2014,

Sous la présidence du plus âgé de l'Assemblée, Monsieur Pierre CASTAING, et

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à la majorité (7 voix contre : Mmes et MM. SUZE, GIOIA-MASSOT, SEIB-TAUPIN, ANGO, LACLAU, FERTE et SALAÜN) :**

➤ d'adopter le Compte Administratif 2013 de la Commune arrêté aux résultats ci-dessus ;

➤ de constater les identités de valeur avec le Compte de Gestion du Trésorier de Grenade ;

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 25 avril 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

